



Année universitaire 2022 - 2023

CONTRAT PÉDAGOGIQUE ÉTUDIANT STATUT PARTICULIER « SALARIÉ » - MASTER 2 PESAP -

DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À
Mme CHAULET AVANT LE 20 JANVIER 2023

NOM : **PRÉNOM :**

Téléphone :

Semestre 4

UE S4	ENSEIGNEMENT	MODE de CONTRÔLE
code	Intitulés	Continu CC
UE15 - E1/E2/E3*	Application de la méthode de projet à un événement * Innovations technologiques en santé * Structures et programmes en promotion de la santé par l'activité physique *	<u>Évaluation uniquement en CC</u> (dossier)

**voir avec les enseignants pour l'évaluation*

⇒ Le contrat pédagogique doit être obligatoirement signé et remis au plus tard le **20 janvier 2023** à la scolarité pour bénéficier du statut « étudiant salarié ».

DATE :

SIGNATURE :